

**CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL**

---

**IMPORTANT—À LIRE ATTENTIVEMENT:** le présent Contrat de Licence Utilisateur Final d'Intergraph Corporation ("CLUF") est un contrat stipulé entre "vous" (personne physique ou entité juridique autonome) et Intergraph Corporation exerçant son activité en tant que division Hexagon Geospatial d'Intergraph ("Hexagon") concernant les logiciels Intergraph ("LES LOGICIELS ") livrés avec le présent CLUF (Contrat de Licence Utilisateur Final), à savoir les logiciels informatiques, la copie du code objet et tous les contenus des fichiers, disques, CD-ROM(s) ou autres supports avec lesquels le présent CLUF est fourni, y compris certain(e)s modèles, documentations imprimées, en ligne ou électroniques. Toutes les copies des LOGICIELS ainsi que des mises à jour des LOGICIELS, s'il y a lieu, sont l'objet d'une licence qui vous est accordée par Hexagon, conformément aux termes du CLUF. Les logiciels ainsi que, entre autres, les composants open source et/ou Extensions, qui seraient associés à un autre contrat de licence utilisateur final vous seront donnés en licence selon les termes du dit contrat de licence. En installant, copiant, téléchargeant, accédant à ou utilisant de toute autre façon le LOGICIEL, vous acceptez les termes du présent CLUF, lequel prévaudra sur tout autre document et régira votre utilisation du LOGICIEL sauf si vous avez signé avec Hexagon un contrat de licence spécifiquement destiné aux LOGICIELS en question, pour une transaction distincte, auquel cas ledit contrat signé avec Hexagon prévaudra et régira votre utilisation du LOGICIEL. Vous reconnaissez que le présent CLUF vous est opposable tout comme tout contrat écrit signé par vous. Si vous n'acceptez pas les termes du présent CLUF, vous n'êtes pas autorisé à et vous ne devez pas télécharger, installer ou utiliser le LOGICIEL.

---

**1.0 DÉFINITIONS.** Dans le cadre du présent CLUF, les termes suivants auront les significations ci-dessous et d'autres termes avec des initiales en capitales mentionnés dans le présent CLUF auront la signification qui leur est attribuée dans le présent CLUF:

**1.1 "Cœur"** (Core) désigne un processeur physique sur un serveur informatique capable de répondre à et d'exécuter les instructions de base pour le fonctionnement de l'ordinateur. Une Unité centrale de traitement (Central Processing Unit – CPU) peut compter un ou plusieurs Cœurs, et un serveur donné peut disposer de connecteurs CPU multiples, susceptibles de contenir chacun plusieurs Cœurs.

**1.2 "LOGICIEL sur poste de travail"** désigne une application autonome fonctionnant à partir d'un disque local et ne nécessitant pas une connectivité réseau pour son utilisation.

**1.3 "Guide d'installation"** désigne un fichier informatique sous forme d'un document Microsoft Word ou Adobe PDF ou fichier texte, contenant des informations dont un Utilisateur peut avoir besoin pour installer ou utiliser un programme LOGICIEL

**1.4 "Licence Principale"** désigne les licences du LOGICIEL qui vous sont accordées pour un usage de production général, selon les termes du CLUF.

**1.5 "Licence Supplémentaire"** désigne une ou plusieurs licences pour le LOGICIEL mises à disposition par Hexagon pour certains LOGICIELS en plus des Licences Principales, dans certains buts spécifiques. Chaque Licence Supplémentaire nécessite une Licence Principale, la durée de la Licence Supplémentaire ne devant pas dépasser la durée de la Licence Principale applicable.

**1.6 "Système"** désigne un site physique ou opérationnel où le LOGICIEL se trouve et fonctionne sur un serveur individuel ou lorsqu'un numéro unique d'identification opérationnelle ("ID Site") a été attribué par Hexagon.

**1.7 "Mise à jour"** désigne tout(e) version modifiée, correctif, ou patch du LOGICIEL.

**1.8 "Upgrade/Extension"** désigne toute nouvelle version du LOGICIEL, résultant d'une modification architecturale majeure, ou mineure du LOGICIEL. Les extensions peuvent être fournies avec un CLUF spécifique. Le CLUF fourni avec l'Extension annule et remplace les autres CLUF ou tout contrat de licence signé, en rapport aux précédentes versions du LOGICIEL.

**1.9 "Utilisateur"** désigne vous ou une personne employée par vous. Ce terme peut également désigner votre sous-traitant qui doit se servir provisoirement du LOGICIEL pour fournir des services pour votre compte.

**1.10 "LOGICIEL sur le Web"** désigne un LOGICIEL basé sur des services Web, auquel les Utilisateurs accèdent exclusivement sur le Web, Internet ou l'intranet

**1.11 "Fichiers XML "** désigne les fichiers XML (Extensible Markup Language) générés par le LOGICIEL, le cas échéant.

**1.12 “Feuilles de style XSL ”** désigne la présentation XSL (Extensible Stylesheet Language) d’une certaine classe de fichiers XML qui, lorsqu’ils sont intégrés dans le LOGICIEL, décrivent les modalités de transformation d’une occurrence de cette classe en document XML (Extensible Markup Language) en utilisant le vocabulaire formaté.

**2.0 CONCESSION DE LA LICENCE.** Sous réserve du respect, par vous, des termes et conditions du présent CLUF, Hexagon vous accorde une licence limitée, non exclusive pour l’installation et l’utilisation du LOGICIEL, uniquement sous la forme de code objet, exclusivement pour votre usage interne et en stricte conformité avec les termes du présent CLUF. La licence est non-transférable, sauf selon les termes expressément établis par le présent CLUF. Vous assumez la pleine responsabilité du choix du LOGICIEL en ce qui concerne l’obtention des résultats que vous escomptez et l’installation, l’utilisation et les résultats obtenus en utilisant le LOGICIEL.

**2.1 Configuration minimum.** Il se peut que le LOGICIEL requière, pour fonctionner, une configuration minimum, en termes de logiciels, matériel et/ou connexion Internet de votre Système. Ce type de configuration varie en fonction du LOGICIEL et du type de Licence et les informations à ce sujet sont disponibles, à la demande, auprès d’Hexagon.

**2.2 Licence autorisée et activation.** Lorsque vous vous connectez à Internet en utilisant le PRODUIT LOGICIEL, le PRODUIT LOGICIEL contactera automatiquement les serveurs de licences Hexagon pour une activation de licence et/ou un contrôle de validité, afin de déterminer si la licence est autorisée et authentique, et l’associer à un périphérique désigné. Certaines données seront transmises pendant ce laps de temps. Des frais de services Internet ou téléphoniques peuvent s’appliquer. Pendant l’activation et la vérification de la validité, le PRODUIT LOGICIEL peut déterminer que la licence est invalide ou a expiré. Dans le cas d’une licence invalide ou expirée, il est possible que vous receviez un message vous en informant. Bien qu’aucune de vos informations personnelles ne soit transmise à Hexagon pendant l’activation et la vérification de la licence, votre utilisation du PRODUIT LOGICIEL vous permet de continuer à transmettre les données nécessaires à l’activation et au contrôle de la validité de la licence. Sauf disposition contraire d’Hexagon, vous ne pouvez pas contourner le processus d’activation de licence, ce qui invaliderait votre licence et constituerait une violation de ce CLUF

**2.3 Type de Licence et Mode.** Les licences des LOGICIELS sont accordées soit comme Licence Principale, soit comme Licences Supplémentaires. Il existe deux (2) types de Licences Principales et sept (7) types de Licences Supplémentaires, que nous allons décrire ci-dessous. En fonction de la licence dont vous disposez, une licence peut être utilisée en mode Utilisateur Simultané ou Nœud d’accès. Le type de licence et le mode du LOGICIEL auquel vous vous êtes abonné ou que vous vous êtes procuré figurera (avec les abréviations mentionnées ci-dessous) dans la description du produit intégrée dans la proposition, dans l’offre ou sur l’emballage fourni avec le LOGICIEL, et, si un outil électronique de gestion de la licence est intégré dans le LOGICIEL, il sera vérifié par le système de gestion des licences d’Hexagon. Sauf indication contraire, votre licence et votre mode seront de type Licence Principale Nœud d’accès. Chaque Licence du LOGICIEL est soumise aux termes du présent CLUF.

#### **2.3.1 Les Licences Principales sont décrites ci-dessous :**

- (a) **Utilisation en mode Utilisateur Simultané (CC):** permet le contrôle en entrée et en sortie de toutes les licences du LOGICIEL disponibles pour les Utilisateurs. A tout moment, vous pourrez exécuter autant de copies du LOGICIEL que vous avez de licences. Si le LOGICIEL peut être exécuté en mode déconnecté, comme indiqué dans le Guide d’installation, un Utilisateur pourra extraire une Licence du Système pour l’utiliser sur son mobile ou à la maison, réduisant, ainsi, le nombre total de licences communes disponibles sans que la Licence n’est pas réenregistrée dans le Système. Si, en revanche, le LOGICIEL n’est pas autorisé à être exécuté en mode déconnecté, le mobile ou l’ordinateur familial nécessitera une Licence Nœud d’accès. Si le nombre d’Utilisateurs prévus du LOGICIEL est supérieur au nombre de licences disponibles, et en l’absence d’un outil de gestion des licences intégré dans le LOGICIEL, vous devrez utiliser un dispositif ou un processus adéquat pour faire en sorte que le nombre de personnes qui utilisent le LOGICIEL simultanément ne dépasse pas le nombre de licences autorisé. Vous acceptez l’utilisation d’un mécanisme de licence, de fichiers de licence, de clés matérielles et d’autres périphériques de sécurité en rapport avec le LOGICIEL et convenez de ne pas tenter de contourner, ni d’effectuer une rétroingénierie, ou une copie de ces périphériques.
- (b) **Mode Nœud d’accès (NL) :** permet de stocker une seule copie du LOGICIEL sur le disque dur et de la charger en vue de son exécution sur un seul poste désigné à cet effet ou, pour les logiciels destinés à des appareils portables, , sur un seul dispositif mobile.

#### **2.3.2 Les Licences Supplémentaires sont décrites ci-dessous :**

- (a) **Licence de sauvegarde (BCK) :** cette licence est accordée uniquement pour “secours manuel” lorsque le transfert manuel du LOGICIEL vers la Licence Supplémentaire est nécessaire suite à une défaillance de la Licence Primaire.
- (b) **Licence développeur (DEV) :** c’est une licence d’un LOGICIEL web uniquement fournie avec la Licence Principale de ce LOGICIEL en vue du développement et de l’essai de votre site Internet uniquement avec le LOGICIEL. Les Licences Développeur ne doivent pas être utilisées pour la production (à savoir sur un site web entièrement déployé).
- (c) **Licence d’Equilibrage de Charge (LOB) :** il s’agit d’une licence de LOGICIEL web destinée à être utilisée uniquement comme deuxième licence ou licence ultérieure sur un cluster web pour équilibrer la charge par rapport à la Licence Principale sur des serveurs multiples représentés par une (1) adresse IP.

- (d) **Licence Redondante (RDT)** : est uniquement accordée pour “secours automatique” lorsque le transfert automatique du LOGICIEL vers la Licence Supplémentaire est nécessaire suite à une défaillance de la Licence Primaire.
- (e) **Licence de test (TST)** : est uniquement accordée pour effectuer des tests. Cependant, Hexagon permet également d'utiliser une Licence de Test pour des cours de formation gratuite sur des serveurs d'essai pendant une période maximum de trente (30) jours /an.
- (f) **Licence de formation (TRN)** : uniquement accordée à des fins de formation.
- (g) Licence Secondaire (SEC ou TFB) : est accordée pour une utilisation non-lucrative à des fins de formation, développement, tests, sauvegarde, etc. Le nombre de Licences Secondaires ne peut excéder celui des Licences Principales achetées.

**2.4 Mises à jour et Extensions.** Si le LOGICIEL est une Mise à jour ou Extension d'une précédente version d'un LOGICIEL, vous devez posséder une licence valide pour la version précédente pour pouvoir utiliser la Mise à jour ou l'Extension. Le LOGICIEL et les versions précédentes ne peuvent pas être utilisés ni transférés à des tiers. Toutes les Mises à jour et Extensions vous sont fournies sur une base d'échange de versions et sont soumises aux termes et conditions du CLUF fourni avec la version la plus récente du LOGICIEL. En utilisant une Mise à jour ou Extension, vous (i) acceptez de renoncer à votre droit d'utiliser la précédente version du LOGICIEL, sauf dans la mesure où elle est nécessaire pour assurer la transition vers la Mise à jour ou l'Extension ; et (ii) vous reconnaissez et acceptez que toutes les obligations qu'Hexagon pourrait avoir en ce qui concerne l'assistance après-vente de la précédente version du LOGICIEL cesseront dès que la Mise à jour sera disponible. Si une Mise à Jour vous est fournie, vous devrez faire tout le possible pour l'installer dans les plus brefs délais, selon les instructions fournies par Hexagon. Vous reconnaissez que, au cas où vous ne le feriez pas, le LOGICIEL pourrait ne pas fonctionner correctement ou vous ne pourriez pas bénéficier de toutes les caractéristiques du LOGICIEL disponibles. Dans ce cas, Hexagon ne sera pas responsable des frais supplémentaires que vous devriez encourir suite à la non-installation de la Mise à jour.

**3.0 DROITS ET LIMITATIONS.** Veuillez consulter les exceptions spécifiques et les conditions complémentaires relatives aux logiciels GeoMedia Viewer, Beta, aux logiciels d'Evaluation et Educatif figurant en bas du présent CLUF.

### **3.1 LES ACTIONS SUIVANTES SONT AUTORISEES PAR VOTRE LICENCE:**

**3.1.1** Vous pouvez réaliser une seule copie du support LOGICIEL sous format lisible par une machine ou imprimé et uniquement à des fins de sauvegarde. Hexagon conserve la propriété de toutes les copies réalisées par l'Utilisateur Final. Vous n'avez pas le droit de transférer les droits relatifs à une copie de sauvegarde sauf si vous transférez l'intégralité des droits relatifs au LOGICIEL et les licences selon les termes du paragraphe 3.1.2. Toute autre copie du LOGICIEL, toute utilisation de copies d'un nombre supérieur à celui des copies que vous êtes autorisé à utiliser et que vous avez payées, ainsi que toute distribution du LOGICIEL qui n'est pas expressément permise par ce CLUF, constituent une violation de ce dernier et de la loi fédérale en vigueur ou de la législation applicable.

**3.1.2** Vous pouvez transférer le LOGICIEL et la licence à l'intérieur de votre société (transfert interne à la société), sous réserve des termes de la Politique de transfert de Logiciels d'Hexagon (“Hexagon Software Transfer Policy”) et des termes du présent CLUF. La Politique de Transfert des Logiciels SG&I est disponible auprès d'Hexagon, à la demande. Si vous transférez le LOGICIEL, vous devez transférer, en même temps, toutes les copies, modifications ou les parties fusionnées, sous quelque forme que ce soit, à la même partie, ou détruire celles qui n'ont pas été transférées.

#### **3.1.3** Pour un LOGICIEL sur le Web :

- (a) Vous pouvez exploiter plusieurs sites Web et fournir des services Web multiples à vos clients utilisateurs, avec une seule licence.
- (b) Vous pouvez distribuer aux Utilisateurs des plug-ins de la page web côté client (par ex. des commandes ActiveX, des applets Java et leurs applications, plug-ins de Compression par Ondelettes améliorée (*Enhanced Compressed Wavelet*) (ECW)).
- (c) Vous pouvez charger ce LOGICIEL sur le Web, sur plusieurs machines par le biais d'un cluster fonctionnant comme un seul serveur web, à condition que vous ayez obtenu le nombre nécessaire de "Load Balancing Licenses" ou le nombre de Coeurs de la part d'Hexagon et que le nombre total de serveurs de mappage ou le nombre de Coeurs déployés ne dépasse pas le nombre prévu par la licence.
- (d) Sauf mention contraire figurant dans le Guide d'installation, vous pouvez copier et distribuer seulement les fichiers source Java script pour gérer le type de topographie du vecteur de sortie du LOGICIEL sur le Web et vos sites web associés à celui-ci, et vous pouvez préparer des travaux dérivés uniquement pour votre usage interne.

**3.1.4** Sauf mention contraire figurant dans le Guide d'installation, pour les LOGICIELS contenant des Feuilles de style XSL pour la présentation des fichiers XML, vous pouvez utiliser seulement les Feuilles de Style XSL et les travaux dérivés de celles-ci pour la présentation des Fichiers XML et des travaux dérivés de ceux-ci (ci-après désignés collectivement les “Produits XML”) pour votre entreprise. Vous n'avez pas le droit de distribuer les Feuilles de Style XSL ou

les Produits XML séparément. Les Feuilles de Style XSL ne peuvent être utilisées en aucun cas dans la production de contenus diffamatoires, insultants, frauduleux, obscènes ou pornographiques ou de tout contenu constituant une violation des droits de propriété intellectuelle de tiers ou dans tout autre but illégal. Toutes les feuilles de style XSL fournies avec le LOGICIEL sont et resteront la propriété d'Hexagon.

**3.1.5** Sauf mention contraire figurant dans le Guide d'installation, pour les LOGICIELS livrés avec une Interface de Programmation d'application ("API") ou avec un schéma de configuration, vous pourrez utiliser les API pour écrire vos propres extensions vers le LOGICIEL et vous pourrez utiliser le schéma de configuration en vue de la configuration du LOGICIEL, mais seulement dans les limites autorisées par les API et/ou par le schéma de configuration. Dans la mesure où Hexagon ne vous cède aucun droit sur sa Propriété intellectuelle (ainsi que ce terme est défini à la Section 6.1.2) en vous autorisant à écrire vos propres extensions en utilisant les API ou à configurer le logiciel via le schéma de configuration, vous acceptez et reconnaissez par les présentes qu'Hexagon conserve l'ensemble des droits sur son LOGICIEL, ses API et son schéma de configuration. Hexagon ne délivre aucune déclaration ou garantie en ce qui concerne lesdites extensions et/ou configurations, Hexagon et ses fournisseurs refusant, dans les plus amples limites autorisées par la loi, toute garantie expresse ou implicite, relative à ces extensions et/ou configurations, y compris, entre autres, toute garantie implicite de bonne qualité marchande, adaptation à un usage donné, utilisation à haut risque et non-contrefaçon. L'utilisation par vous desdites extensions et/ou configurations se fait exclusivement à vos risques et périls, et vous vous engagez à couvrir et dégager de toute responsabilité Hexagon et ses fournisseurs en ce qui concerne ces extensions et/ou configurations.

**3.1.6** Vous serez responsable de et supporterez tous les risques relatifs à la sauvegarde des systèmes, des logiciels, des applications et des données, ainsi que de la bonne utilisation du LOGICIEL.

**3.1.7** **Vous devez conserver, reproduire et inclure, à tout moment, le copyright, les brevets, les marques et les notices sur/dans toute copie, modification ou partie du LOGICIEL, y compris, entre autres, lors de son installation, utilisation, extraction, entrée et/ou fusion dans un autre programme.**

### **3.2 LES OPERATIONS SUIVANTES SONT INTERDITES PAR VOTRE LICENCE:**

**3.2.1** Vous devez vous abstenir de vendre, louer, concéder en licence, louer à bail, prêter ou transférer le LOGICIEL, ou toute copie, modification, ou partie fusionnée de celui-ci à une autre société ou entité (transfert inter-sociétés) ou personne physique. Ledit transfert non autorisé donnera lieu à l'annulation automatique et immédiate de la licence.

**3.2.2** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à décompiler, désassembler ou désosser par tout autre moyen le LOGICIEL.

**3.2.3** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à contourner des limitations techniques contenues dans le LOGICIEL.

**3.2.4** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à publier le LOGICIEL pour que d'autres puissent le copier ou l'utiliser.

**3.2.5** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à, utiliser, copier, modifier, distribuer, divulguer, donner en licence ou transférer, en tout ou en partie, le LOGICIEL ou toute copie, modification ou partie fusionnée de celui-ci, de toute autre manière que celles prévues par le présent CLUF.

**3.2.6** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à réutiliser les composants du LOGICIEL sur un autre LOGICIEL que celui pour lequel vous détenez une licence d'utilisation, ou sur d'autres ordinateurs. Le LOGICIEL est donné en licence en tant que produit unique.

**3.2.7** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à contourner quelque mention de licence que ce soit contenue dans le LOGICIEL ou dans les règles relatives à la licence.

**3.2.8** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à utiliser ou visionner le LOGICIEL dans le but de concurrencer Hexagon.

**3.2.9** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à utiliser le LOGICIEL en dehors des limites expressément établies par le présent CLUF.

**3.2.10** Pour le LOGICIEL sur poste de travail, avec Licence nœud d'accès:

- (i) Vous ne pouvez pas exécuter le LOGICIEL pour des applications Web.
- (ii) Vous ne pouvez pas autoriser l'utilisation du LOGICIEL par plusieurs Utilisateurs simultanément sur le même poste.

**3.2.11** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à utiliser la Licence Développeur à des fins de production (à savoir sur un site web déjà entièrement déployé).

**3.2.12** Vous n'avez pas le droit et vous ne pouvez pas autoriser des tiers de/à communiquer à des tiers les résultats des tests de « benchmarking » du LOGICIEL. Les séries d'échantillons de données et les données de démonstration ainsi

que les scripts correspondants fournis avec certains LOGICIELS (les "Echantillons de Données") sont uniquement communiqués dans le but de fournir à l'Utilisateur des instructions pour l'utilisation du LOGICIEL avec lequel les Echantillons de Données sont livrés. La licence pour les Echantillons de données est fournie en même temps que celle du LOGICIEL et lesdits échantillons ne doivent pas être redistribués, donnés en licence, vendus, transférés utilisés ou exploités de toute autre façon dans le cadre d'une solution de production sans l'accord préalable écrit d'Hexagon.

**3.2.13** Le LOGICIEL n'est pas à 100 % à tolérance de pannes. Le LOGICIEL n'a pas été conçu pour ni destiné à être utilisé dans des situations dans lesquelles une défaillance ou une erreur, de quelque nature que ce soit, du LOGICIEL pourrait entraîner la mort ou des lésions graves pour l'Utilisateur, ou des dommages corporels, matériels ou environnementaux graves ("Usage à haut risque"). Votre licence ne vous autorise pas à utiliser le LOGICIEL dans une situation d'Usage à haut risque. L'usage à Haut Risque est STRICTEMENT INTERDIT. L'Usage à haut risque inclut, entre autres, les opérations suivantes: la conduite d'avions ou autres moyens de transport en commun, l'exploitation d'installations chimiques ou nucléaires et les dispositifs médicaux de Classe III. Vous vous engagez à ne pas utiliser le LOGICIEL dans des situations d'Usage à haut risque.

**3.2.14** Pour un LOGICIEL sur le Web :

- (a) Vous ne pouvez pas utiliser le LOGICIEL sur le Web pour exploiter un logiciel en tant que service ou hébergement sans le consentement écrit préalable d'Hexagon.
- (b) Vous ne pouvez pas utiliser une Licence d'équilibrage de charge (LOB) du LOGICIEL sur le Web, indépendamment de sa Licence Principale.
- (c) Vous n'êtes pas autorisé à utiliser les Licences Principales (et leurs Licences d'équilibrage de charge attribuées) ayant été commandées ou livrées sous une référence unique (par ex. "nom du produit – WORKGROUP") pour d'autres entités ou organisations ou à une adresse géographique physique différente.
- (d) Restrictions concernant le Cœur pour le LOGICIEL APOLLO Hexagon : Les redevances de licence et les restrictions d'installation pour les LOGICIELS APOLLO se basent sur le nombre de Cœurs présents dans le serveur sur lequel les LOGICIELS APOLLO Hexagon sont installés. Chaque produit peut faire l'objet d'une licence suivant des multiples de quatre (4) Cœurs, jusqu'à un maximum de trente-deux (32) Cœurs. Il vous incombe d'établir le nombre de Cœurs sur votre serveur d'hébergement et de commander le nombre adéquat de licences de Cœur. Chaque licence d'un LOGICIEL APOLLO Hexagon doit être installée uniquement sur un seul serveur. Par exemple, une licence 8-Core (8 cœurs) ne vous autorise pas à installer deux copies d'un composant, chacun sur un serveur 4-Core (4 cœurs). Dans un environnement virtualisé de traitement de données, où l'Hyper-threading, la technologie de "machine virtuelle" ou d'autres techniques similaires créent des "Processeurs virtuels" ne correspondant pas nécessairement aux Cœurs physiques présents sur le serveur, vos droits d'utilisation dépendent de la relation entre le nombre de Cœurs pour lesquels vous avez obtenu une licence, le nombre de Cœurs présents sur le serveur d'hébergement, et le nombre de processeurs disponibles pour le LOGICIEL APOLLO dans l'environnement virtualisé, comme suit : Si le nombre de Cœurs pour lesquels vous avez obtenu une licence est égal ou supérieur au nombre de Cœurs présents sur le serveur d'hébergement, dès lors les processeurs virtuels supplémentaires créés par l'hyper-threading ou par d'autres méthodes multitâches d'un Cœur physique ne constitueront pas une violation de votre restriction de licence. Cependant, si vous souhaitez installer le LOGICIEL APOLLO Hexagon sur un serveur d'hébergement doté d'un plus grand nombre de Cœurs physiques présents que le nombre de Cœurs pour lesquels vous avez obtenu une licence, vous devez exploiter le LOGICIEL APOLLO Hexagon uniquement au sein d'une machine virtuelle "invitée" ayant accès à un nombre maximum de processeurs (qu'ils soient virtuels, physiques ou les deux) qui est inférieur ou égal au nombre de Cœurs pour lesquels une licence vous a été consentie.

**3.3 Dégagement de responsabilité par vous.** Vous vous engagez à couvrir et dégager de toute responsabilité Hexagon pour tout(e) cause d'action, plainte/demande, dépense et/dommage, subi (e)/encouru(e) par Hexagon suite à une violation des limites ou des interdictions imposées par le présent CLUF commise par vous ou par tout Utilisateur.

**4.0 DUREE** le présent CLUF restera en vigueur jusqu'à sa résiliation ou jusqu'à l'expiration de votre abonnement au logiciel ou de la location de ce dernier, si vous ne le renouvelez pas. Le présent CLUF peut faire l'objet d'une résiliation (a) à votre initiative, par la restitution à Hexagon du LOGICIEL d'origine ou en détruisant de manière définitive le LOGICIEL ainsi que toutes ses copies, modifications et parties fusionnées, sur quelque support que ce soit ; (b) par Hexagon, en cas de non-respect de votre part de l'une quelconque des clauses des présentes ou de votre défaut de paiement des frais de licence ou d'abonnement requis ; (c) après l'installation par vos soins d'une Extension qui est accompagnée d'un nouvel accord de licence couvrant l'Extension du LOGICIEL ; (d) après l'expiration des fichiers de licence applicables, s'il s'agit d'une licence provisoire. Vous vous engagez à cesser d'utiliser et à détruire de façon définitive le LOGICIEL (ainsi que ses éventuelles copies, modifications et parties fusionnées, sous quelque format que ce soit, et tous les composants du LOGICIEL) à partir de la date de résiliation du CLUF ou de la date d'expiration de votre abonnement, selon que l'une ou l'autre date soit antérieure, et à attester de cette destruction par écrit auprès d'Hexagon.

**5.0 AUDIT.** Hexagon aura le droit de procéder, au maximum deux fois par année calendaire, à la vérification, pendant les heures de bureau, de votre utilisation du LOGICIEL et de votre respect des termes du présent CLUF. Hexagon vous informera

de ladite vérification avec un préavis écrit de trente (30) jours. Avant de procéder à la vérification, le personnel d'Hexagon signera un accord de confidentialité rédigé, dans des termes raisonnables, par vous. Pendant la vérification, vous autoriserez le personnel d'Hexagon à accéder à vos dossiers et à entrer en contact avec votre personnel. Les frais de vérification seront à la charge d'Hexagon sauf si l'audit fait ressortir un défaut de paiement de votre part vis-à-vis d'Hexagon, auquel cas vous vous engagez à régler immédiatement à Hexagon les sommes dues, au prix préalablement convenu pour la licence du LOGICIEL ou pour l'abonnement au logiciel *plus* les intérêts dus sur les sommes impayées à compter de la date d'échéance initiale, calculés au taux le plus bas entre deux pour cent (2%) par mois ou le taux le plus élevé autorisé par la législation applicable. Vous vous engagez également, dans ce cas, à payer les frais d'audit.

## **6.0 PROPRIETE INTELLECTUELLE.**

### **6.1 Propriété.**

**6.1.1 Logiciel.** TOUS LES LOGICIELS SONT COUVERTS PAR DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE D'HEXAGON ET DE TIERS PROTEGES PAR LES LOIS ET LES TRAITES INTERNATIONAUX EN MATIERE DE COPYRIGHT. LE DROIT DE PROPRIETE RELATIF AUX LOGICIELS ET A TOUTES LES COPIES, MODIFICATIONS PARTIES FUSIONNEES DES LOGICIELS RESTERA ACQUIS A TOUT MOMENT A HEXAGON ET AUX DITS TIERS. Le présent Contrat a pour objet la concession d'une licence pour les LOGICIELS et non pas la vente des dits logiciels. Hexagon et les autres tiers conservent tous les droits de propriété et les autres droits relatifs à tous les LOGICIELS, y compris, entre autres, tous les Droits de Propriété Intellectuelle relatifs à chaque LOGICIEL. Tous les droits qui ne vous sont pas spécifiquement accordés par le présent CLUF ou d'autres contrats de concession de licence/conditions générales d'achat signé(e)s avec des tiers sont réservés par Hexagon et lesdits tiers. Aucun code source ne peut être communiqué en vertu des présentes, sauf accord écrit d'Hexagon. Des renseignements supplémentaires quant aux brevets Hexagon, en ce compris une liste des brevets déposés et associés aux LOGICIELS Hexagon peuvent être obtenus à l'adresse [www.intergraph.com/patents](http://www.intergraph.com/patents).

**6.1.2 Propriété Intellectuelle.** Vous reconnaissez qu'Hexagon et les autres fabricants éventuellement concernés détiennent tous les droits relatifs aux dénominations commerciales d'Hexagon et des autres fabricants et que le présent CLUF ne vous accorde aucun(e) droit ou licence d'utilisation des dites dénominations commerciales. Vous reconnaissez et convenez de plus qu'Hexagon et les autres fabricants éventuellement concernés détiennent tous les droits, titres et participation concernant toute propriété intellectuelle relative au LOGICIEL, y compris notamment brevets, marques commerciales, copyrights, inventions (inscriptibles ou non), secrets industriels, concepts, idées, méthodes, formules, algorithmes, conceptions logiques, affichages d'écran, schémas et programmes d'ordinateur de code source et de code objet (collectivement « Propriété intellectuelle ». En cas de revendication de brevet de votre part à l'encontre d'Hexagon ou de tout fabricant tiers concernant des brevets qui auraient été, d'après vous, violés par le LOGICIEL, la licence de brevet qui vous a été accordée, pour le LOGICIEL, par Hexagon et par les autres fabricants éventuellement concernés sera automatiquement annulée.

### **6.2 Violation des droits de propriété intellectuelle.**

**6.2.1 Recours accordés à Hexagon.** Au cas où, de l'avis d'Hexagon, le LOGICIEL pourrait faire l'objet d'une plainte pour violation de Droits de Propriété Intellectuelle légalement délivrés aux États-Unis, Hexagon pourra, à son exclusive discrétion et à ses propres frais : (a) Veiller à ce que vous continuiez à bénéficier du droit d'exploiter le LOGICIEL; (b) modifier le LOGICIEL afin de le rendre conforme, tout en conservant les mêmes caractéristiques; (c) remplacer le LOGICIEL par un LOGICIEL conforme, mais substantiellement identique; ou (d) vous rembourser au prorata le montant effectivement payé à Hexagon pour le LOGICIEL.

**6.2.2 Dégagement de responsabilité en faveur d'Hexagon.** Au cas où une procédure (poursuite, plainte/demande, action en justice) résulterait (en tout ou en partie) de modifications, améliorations ou ajouts apportés au LOGICIEL par vous ou par toute personne ou entité pour votre compte, ou de votre utilisation du LOGICIEL avec d'autres produits non fournis par Hexagon, vous vous engagez à dégager de toute responsabilité et protéger, à vos frais exclusifs, tous les droits et les droits de propriété d'Hexagon relatifs au LOGICIEL, ainsi que la clientèle et la réputation d'Hexagon, de bonne foi et tout comme si la plainte/demande avait été déposée à votre encontre. Vous devrez rembourser à Hexagon tous les frais de défense, y compris les honoraires d'avocat dans des limites raisonnables, encourus par Hexagon pour sa défense et payer les éventuels dommages-intérêts attribués par le tribunal à l'encontre d'Hexagon. La défense sera assurée par un avocat de votre choix et Hexagon devra fournir au dit avocat toute l'assistance nécessaire, à vos frais. Vous gèrerez la défense, tout en permettant à Hexagon d'y participer, dans des limites raisonnables, et vous collaborerez autant que possible avec Hexagon au règlement de la plainte. Nonobstant ce qui précède, Hexagon pourra décider de gérer sa propre défense à ses propres frais: dans ce cas, vous devrez fournir à Hexagon toute la coopération et l'assistance nécessaires pour transférer la défense à Hexagon et assurer celle-ci.

**6.3 NEGATION DE GARANTIES RELATIVES À LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE.** LES GARANTIES LIMITEES RELATIVES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ETABLIES DANS LE PRESENT CLUF ANNULENT ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, EN MATIERE DE VIOLATION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LESDITES GARANTIES LIMITEES AINSI QUE LES RECOURS DECRETS PLUS HAUT CONSTITUANT LA TOTALITE DES OBLIGATIONS ET DES RESPONSABILITES EN MATIERE DE GARANTIE INCOMBANT A HEXAGON EN MATIERE DE VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE. LES GARANTIES

LIMITEES EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE VOUS ACCORDEZ CERTAINS DROITS LEGAUX EN PLUS DE CEUX DONT VOUS POURRIEZ BENEFICIER EVENTUELLEMENT DANS D'AUTRES JURIDICTIONS. AU CAS OU L'UNE DES CLAUSES DE LA PRESENTE NEGATION DE GARANTIES IMPLICITES OU EXPLICITES OU DE LA PRESENTE LIMITATION DE RESPONSABILITE SERAIT DECLAREE NULLE, HEXAGON REFUSERA TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE ET LIMITERA SA RESPONSABILITE A LA RESPONSABILITE MINIMUM EXIGEE PAR LA LOI. AU CAS OU LA LEGISLATION REPUTEE APPLICABLE AU PRESENT CONTRAT ACCORDERAIT DE PLUS AMPLES GARANTIES OU RESPONSABILITES, HEXAGON GARANTIT LE LOGICIEL ET ASSUME LES RESPONSABILITES MINIMUM REQUISES PAR LADITE LEGISLATION.

## **7.0 LIMITATION DE GARANTIES.**

**7.1** Hexagon garantit, pendant une période de trente (30) jours à compter de la date d'expédition, que le support du LOGICIEL sera exempt de tout défaut de matériau et de fabrication, sous réserve de son utilisation dans des conditions normales et de manière strictement conforme aux termes et conditions du présent CLUF. Vous vous engagez à informer dans les plus brefs délais Hexagon de toute utilisation, réparation, modification ou mauvaise utilisation du LOGICIEL, ainsi que de tout défaut présumé du support de livraison du LOGICIEL.

**7.2** Hexagon déclare avoir le droit de vous accorder cette garantie.

**7.3** LES GARANTIES CI-DESSUS ANNULENT ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES IMPLICITES OU EXPLICITES ET CONSTITUENT LA TOTALITE DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE GARANTIE INCOMBANT A HEXAGON. LES GARANTIES LIMITEES VOUS ACCORDEZ CERTAINS DROITS LEGAUX EN PLUS DE CEUX DONT VOUS POURRIEZ BENEFICIER EVENTUELLEMENT DANS D'AUTRES JURIDICTIONS. SI LE PRESENT PARAGRAPHE N'EST PAS CONFORME A LA LEGISLATION LOCALE, LES GARANTIES MINIMUM PREVUES PAR LA LEGISLATION APPLICABLE DANS VOTRE JURIDICTION S'APPLIQUENT.

**8.0 NEGATION DE GARANTIE.** TOUTES LES GARANTIES ACCORDEES PAR LE PRESENT CLUF SERONT NULLES ET NON AVENUES SI LA PANNE D'UN ARTICLE EN GARANTIE RESULTE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE L'UTILISATION NON AUTORISEE OU D'UNE MAUVAISE UTILISATION DU DIT ARTICLE, Y COMPRIS L'UTILISATION D'UN ARTICLE EN GARANTIE DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION ANORMALES OU LA MODIFICATION/REPARATION NON AUTORISEE D'UN ARTICLE EN GARANTIE OU D'UN MANQUE D'ENTRETIEN DE CELUI-CI. SAUF MENTION EXPRESSE CONTENUE DANS LE PRESENT CLUF ET DANS LES PLUS AMPLES LIMITES CONSENTIES PAR LA LEGISLATION APPLICABLE, HEXAGON ET SES FOURNISSEURS REFUSENT TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, RELATIVE AU LOGICIEL, Y COMPRIS ENTRE AUTRES TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE BONNE QUALITE MARCHANDE, DURABILITE, ADEQUATION A UN USAGE DONNE, USAGE A HAUT RISQUE ET NON CONTREFACON. HEXAGON NE GARANTIT EN AUCUN CAS QUE LE LOGICIEL SERA CONFORME A VOS EXIGENCES, OU FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION ET SANS ERREURS. LE LOGICIEL EST FOURNI "EN L'ETAT" ET VOUS SUPPORTEZ TOUS LES RISQUES LIES A SON USAGE. AU CAS OU L'UNE DES PARTIES DE LA PRESENTE NEGATION DE GARANTIES IMPLICITES OU EXPLICITES OU DE LA PRESENTE LIMITATION DE RESPONSABILITE SERAIT DECLAREE NULLE, HEXAGON REFUSE TOUTE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE ET LIMITE SA RESPONSABILITE A LA RESPONSABILITE MINIMUM EXIGEE PAR LA LOI. AU CAS OU LA LEGISLATION REPUTEE APPLICABLE AU PRESENT CONTRAT ACCORDERAIT DE PLUS AMPLES GARANTIES OU RESPONSABILITES, HEXAGON GARANTIT LE LOGICIEL ET ASSUME LES RESPONSABILITES MINIMUM REQUISES PAR LADITE LEGISLATION.

**9.0 LIMITATION DE RESPONSABILITE.** VOUS ASSUMEZ LA PLEINE ET ENTIERE RESPONSABILITE DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL. HEXAGON ET SES FOURNISSEURS DECLINENT, DANS LES PLUS AMPLES LIMITES CONSENTIES PAR LA LEGISLATION APPLICABLE, TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A DES DOMMAGES SPECIAUX, ACCESSOIRES, INDIRECTS, PUNITIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, (Y COMPRIS ENTRE AUTRES LES DOMMAGES POUR PERTE D'USAGE OU DE PRODUCTION, MANQUE A GAGNER OU PERTE DE BENEFICES, PERTE DE DONNEES, PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES, INTERRUPTION D'ACTIVITE, DEMANDES DE TIERS OU TOUT AUTRE PREJUDICE PECUNIAIRE) RESULTANT DU PRESENT CONTRAT ET/OU DE L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER LE LOGICIEL, MEME SI HEXAGON A ETE AVERTIE DE LA POSSIBLE SURVENANCE DES DITS DOMMAGES. HEXAGON DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, EN CAS DE DEMANDE, DOMMAGES OU AUTRE RESPONSABILITE RESULTANT DU TELECHARGEMENT, DE L'AFFICHAGE, DE L'UTILISATION, DE LA COPIE, DE LA DISTRIBUTION OU DE LA COMMUNICATION DE TOUT ECHANTILLON DE DONNEES FOURNI PAR HEXAGON, Y COMPRIS ENTRE AUTRES TOUT(E) DEMANDE, RESPONSABILITE OU DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT, ACCESSOIRE, SPECIAL, PUNITIF, PERTE OU CORRUPTION DE DONNEES RESULTANT DE L'ECHANTILLON DE DONNEES OU DE SON UTILISATION OU DE TOUT AUTRE USAGE DE CELUI-CI. LA RESPONSABILITE TOTALE D'HEXAGON DANS LE CADRE DU CLUF SE LIMITERA AU MONTANT EFFECTIVEMENT PAYE PAR VOUS A HEXAGON POUR LE LOGICIEL OU POUR L'ABONNEMENT AU LOGICIEL A LA DATE DE SURVENANCE DE L'EVENEMENT QUI EST A L'ORIGINE DE LA DEMANDE. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CONTENUE DANS LA LEGISLATION APPLICABLE, LE DELAI DE PRESCRIPTION DE TOUTE

DEMANDE, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, RELATIVE AU PRESENT CLUF SERA D'UN AN A COMPTE DE LA DATE DE SURVENANCE DE L'EVENEMENT QUI EST A L'ORIGINE DE L'ACTION. LA NEGATION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITE N'ETANT PAS ADMISE DANS CERTAINES JURIDICTIONS, LA LIMITATION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS. AU CAS OU L'UNE DES CLAUSES CONTENUES DANS LE PRESENT PARAGRAPHE SERAIT JUGEE NULLE, HEXAGON LIMITERA SA RESPONSABILITE A LA RESPONSABILITE MINIMUM EXIGEE PAR LA LEGISLATION APPLICABLE.

**9.1** Au cas où le LOGICIEL ne serait pas substantiellement conforme aux garanties limitées mentionnées dans le présent CLUF, la responsabilité totale d'Hexagon et votre recours exclusif se limiteront, à la discrétion absolue d'Hexagon, à (i) la modification, la réparation ou au remplacement du LOGICIEL; ou bien (ii) la résiliation de ce CLUF et le remboursement au prorata, en votre faveur, des sommes payées à Hexagon pour le LOGICIEL pour la période pendant laquelle le LOGICIEL n'a pas été substantiellement conforme aux garanties limitées établies par le présent CLUF. Tous les remplacements, Mises à jour et/ou Extensions effectués pendant la période de garantie initiale seront couverts uniquement pour le reste de la période initiale de garantie. Tant qu'Hexagon s'exécute sur l'un quelconque des recours indiqués ci-dessus, ce recours limité ne sera pas présumé avoir échoué quant à son objet essentiel.

**9.2** Hexagon agit pour le compte de ses fournisseurs uniquement en ce qui concerne la négation ou la limitation des obligations, des garanties et des responsabilités - selon les termes du présent CLUF - à l'exclusion de tout autre but ou domaine.

## **10.0 RESTRICTIONS.**

**10.1 Droits restreints du Gouvernement Fédéral des États-Unis.** Si une unité ou une administration du Gouvernement Fédéral des États Unis obtient en licence, achète, souscrit un abonnement à ou se procure, directement ou indirectement, le LOGICIEL (y compris ses Mises à Jour, Extensions, sa documentation ou les données techniques s'y rapportant), le présent paragraphe 10.1 s'applique également.

**10.1.1** Pour les organismes civils : Le LOGICIEL a été développé avec des fonds privés et constitue un "logiciel informatique à diffusion restreinte" soumis à des droits restreints selon les termes des Federal Acquisition Regulations ("FAR") 52.227-19 (a) à (d) (Commercial Computer Software – Restricted Rights).

**10.1.2** Pour les unités du Ministère de la Défense : Le LOGICIEL a été développé avec des fonds privés et constitue un "logiciel commercial" soumis à des droits restreints selon les termes des Defense Federal Acquisition Regulations ("DFARS") DFARS 227.7202-3 (Rights in commercial computer software or commercial computer software documentation).

**10.1.3** Avertissement : le présent LOGICIEL est un "Logiciel Commercial" selon la définition figurant dans les DFARS 252.227-7014 (Rights in Noncommercial Computer Software) et dans la FAR 12.212 (Computer Software), incluant des "données techniques" telles que définies dans DFARS 252.227-7015 (Technical Data) et FAR 12.211 (Technical Data). Tout(e) utilisation, modification, reproduction, publication, exécution, présentation ou communication du présent "Logiciel Commercial" sera strictement conforme à la licence commerciale standard du constructeur, jointe à ou intégrée dans le contrat applicable conclu avec le Gouvernement. Hexagon et tout fabricant de logiciel tiers en sont les fabricants. Le présent LOGICIEL n'est pas publié et tous les droits sont réservés selon les termes de la législation sur les copyrights [Copyright Laws] des États-Unis.

**10.1.4** Droits gouvernementaux réservés : La technologie MrSID incorporée dans le LOGICIEL a été développée en partie dans le cadre d'un projet au Laboratoire National de Los Alamos, financé par le Gouvernement des États-Unis, avec une gestion par l'Université de Californie ("L'Université") en vertu d'un contrat et elle est assujettie à une licence commerciale exclusive en faveur de LizardTech, Inc. Elle est utilisée suivant une licence consentie par LizardTech. La technologie MrSID est protégée par le Brevet américain N° 5 710 835. Brevets étrangers en attente. Le Gouvernement des États-Unis et l'Université ont des droits réservés sur la technologie MrSID, y compris sans que cela soit limitatif : (a) Le Gouvernement des États-Unis est titulaire d'une licence non-exclusive, non-transférable, irrévocable, et entièrement payée aux fins de mettre en œuvre ou d'avoir mis en œuvre partout dans le monde, pour ou au nom des États-Unis, les inventions couvertes par le Brevet américain N° 5 710 835 et il dispose d'autres droits aux termes de la section 35 U.S.C. § 200-212 et des décrets d'application en vigueur ; (b) Si les droits de LizardTech sur la technologie MrSID sont résiliés pendant la durée de ce CLUF, vous êtes autorisé à continuer l'utilisation du LOGICIEL. Toute disposition de cette licence qui peut être raisonnablement interprétée en ce sens, protégera dès lors l'Université et/ou du Gouvernement des États-Unis ; et (c) l'Université n'a aucune obligation de fournir un savoir-faire, une assistance technique, ou des données techniques aux utilisateurs de la technologie MrSID et elle ne formule aucune déclaration ni n'accorde de garantie quant à la validité du Brevet américain 5 710 835 pas plus que concernant le fait que la technologie MrSID n'impliquera aucune infraction d'un brevet ou d'un droit propriétaire quelconque. Pour des informations complémentaires quant à ces dispositions, veuillez contacter LizardTech, 1008 Western Ave., Suite 200, Seattle, WA 98104.

**10.2 Restrictions à l'exportation.** le présent LOGICIEL, ainsi que les données techniques s'y rapportant, sont soumis aux lois en matière de contrôle des exportations en vigueur aux États-Unis, y compris sans que cela soit limitatif, à la Loi

américaine sur l'exportation (*Export Administrations Act*). Toute diversion contraire à la législation des États-Unis est interdite. Le présent LOGICIEL, ainsi que les données techniques s'y rapportant et les produits dérivés ne peuvent être ni exportés ni réexportés, directement ou indirectement (y compris par accès à distance), dans les cas suivants:

**10.2.1** à Cuba, en Iran, en Corée du Nord, en Syrie, dans la région de Crimée en Ukraine ou à tout ressortissant de ces pays ou territoires.

**10.2.2** A toute personne physique ou entité juridique figurant sur les listes d'interdiction du Gouvernement Fédéral des Etats, y compris, entre autres, les personnes/entités figurant sur la Denied Persons, Entities, and Unverified Lists du Ministère Fédéral du Commerce ([www.bis.doc.gov/complianceand enforcement/liststocheck.htm](http://www.bis.doc.gov/complianceand enforcement/liststocheck.htm)), la Specially Designated Nationals List du Ministère Fédéral du Trésor ([www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/](http://www.treas.gov/offices/enforcement/ofac/)), et la Debarred List du Département d'Etat (<http://www.pmdtc.state.gov/compliance/debar.html>).

**10.2.3** A toute entité, si vous savez ou vous êtes censé savoir que l'utilisation finale concerne la conception, le développement, la production ou l'utilisation de missiles, armes chimiques, biologiques ou nucléaires ou autres usages nucléaires non sauvegardés ou sensibles.

**10.2.4** A toute entité, si vous savez ou vous êtes censé savoir qu'une expédition illégale va avoir lieu.

Si le LOGICIEL est identifié sur le support comme étant contrôlé par ITAR, cela signifie que le LOGICIEL a été conçu comme un article de défense soumis aux U.S. International Traffic in Arms Regulations/Règles sur le Trafic International d'Armes du Gouvernement Fédéral des Etats Unis (ITAR). L'exportation de ce logiciel à partir des Etats Unis doit être couverte par une autorisation délivrée par le Directorate of Defense Trade Controls (DDTC) du Département d'Etat américain ou par une exonération d'obtention de l'autorisation ITAR. Ce LOGICIEL ne peut pas être revendu, détourné ou transféré vers tout pays ou utilisateur final ni utilisé dans tout pays ou par tout utilisateur final en dehors de ceux mentionnés dans l'autorisation existante ou dans l'exonération d'autorisation ITAR. Sous réserve des termes et conditions du présent CLUF, le présent LOGICIEL pourra être utilisé dans d'autres pays et par d'autres utilisateurs finaux avec l'autorisation écrite préalable de la DDTC.

Vous vous engagez à couvrir et dégager de toute responsabilité Hexagon pour tout(e) cause d'action, demande/plainte, frais et/ou dommage encouru(e) et/ou subi(e) par Hexagon suite à une violation par vous ou par tout Utilisateur des restrictions applicables aux exportations mentionnées dans le présent CLUF. Toute question relative à l'exportation ou à la réexportation du LOGICIEL ou aux restrictions ITAR, s'il y a lieu, sera adressée au Service de Contrôle des Exportations/ Export Compliance Department d'Hexagon, 305 Intergraph Way, Madison, Alabama, United States 35758, USA ou à [exportcompliance@intergraph.com](mailto:exportcompliance@intergraph.com).

**10.3 Restrictions applicables à l'utilisation territoriale.** Sauf autorisation écrite expresse délivrée par Hexagon, l'utilisation du LOGICIEL hors du pays pour lequel la licence a été accordée est interdite.

**10.4 Confidentialité.** Vous reconnaissez qu'Hexagon possède des informations et des données, y compris, entre autres, des éléments de Propriété Intellectuelle, qui ont été développés, créés ou découverts par Hexagon, ou dont Hexagon a pris connaissance ou qui ont été transmis à Hexagon et qui ont une valeur commerciale dans le cadre de l'activité ordinaire d'Hexagon ("les Informations Confidentielles"). Hexagon considère lesdites informations comme étant confidentielles et couvertes par des droits de propriété intellectuelle. Vous vous engagez, donc, à garder confidentielles les Informations Confidentielles d'Hexagon et toutes les données et les informations fournies par Hexagon, sous quelque forme que ce soit, en leur accordant, au moins, le même degré de protection que vous accorderiez à vos propres informations confidentielles et droits de propriété intellectuelle, et à respecter tous les termes de la licence et les lois en matière de copyrights, brevets, marques et secrets commerciaux applicables aux Informations Confidentielles d'Hexagon ou aux autres informations ou données transmises par Hexagon.

## **11.0 GENERALITES**

**11.1 Intégralité du Contrat.** Vous reconnaissez avoir pris connaissance du présent CLUF et en avoir compris les termes et les conditions et vous vous engagez à les respecter. Vous reconnaissez également que le présent CLUF constitue l'expression complète et exclusive des accords intervenus entre vous et Hexagon concernant l'objet du présent CLUF lequel annule et remplace tout (e) autre précédent(e) accord ou proposition, verbal(e) ou écrit(e), et toute autre communication intervenu(e) entre vous et Hexagon concernant l'objet du présent CLUF. Le présent CLUF pourra être modifié uniquement par le biais d'un avenant écrit signé par vous et par Hexagon ; *étant entendu, toutefois*, que certains LOGICIELS et Extensions de logiciels d'Hexagon pourraient être soumis à des termes et conditions complémentaires, ou différents, selon le cas, contenus dans un Avenant au CLUF ou dans un CLUF séparé fourni avec le LOGICIEL ou l'Extension en question. Toute reproduction du présent CLUF sur un support stable (par exemple, par impression, photocopie ou fax) sera considérée comme un original.

**11.2 Séparation des clauses.** Chaque fois que possible, chaque clause du présent CLUF sera interprétée de façon à être valide et efficace selon la législation en vigueur. Cependant, au cas où l'une des dispositions du présent CLUF sera jugée nulle ou illégale selon ladite législation, seule la partie jugée nulle ou illégale de ladite disposition sera considérée comme étant inefficace du point de vue juridique, sans préjudice de la validité et de la légalité du reste de ladite disposition ou des autres clauses du contrat.

**11.3 Titres.** Les titres des paragraphes du présent CLUF ont une fonction purement utilitaire et n'affectent d'aucune manière la signification ou l'interprétation du présent CLUF ou de tout paragraphe ou clause de celui-ci.

**11.4 Non renonciation.** La non application par l'une des parties de l'une des clauses du présent CLUF ne constituera pas une renonciation et à l'application de ladite clause et n'affectera pas le droit de ladite partie d'utiliser les recours qui lui sont accordés en cas de violation ultérieure du présent CLUF.

**11.5 Notifications/communications.** Toute notification ou autre communication ("Notification") requise ou autorisée par le présent CLUF sera formulée par écrit et remise en mains propres ou envoyée par courriel, fax, messagerie express, courrier exprès ou lettre recommandée, avec accusé de réception. Toute remise en mains propres devra faire l'objet, sous peine de nullité, d'un reçu signé par le destinataire. Les notifications envoyées par courriel ou fax seront réputées avoir été signifiées lors de leur transmission, sous réserve de la réception par l'expéditeur d'un accusé de réception par le destinataire. Les Notifications par messagerie express ou courrier exprès seront réputées avoir été reçues 24 heures après leur envoi. Et celles envoyées par lettre recommandée 48 heures après leur envoi. Lorsqu'un délai mentionné dans le présent CLUF commence à courir après la date de notification à une ou plusieurs Parties, ledit délai commencera à courir uniquement une fois que toutes les Notifications seront réputées avoir été effectuées. L'adresse d'Hexagon pour l'envoi des Notifications est: Hexagon Geospatial, 305 Intergraph Way, Madison, Alabama 35758, USA, Attn: Legal Department, 256-730-2333.

**11.6 Cession/transfert** les Parties n'auront pas le droit de céder leurs droits ou de déléguer leurs obligations résultant du présent CLUF sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, Hexagon étant, toutefois, autorisée à céder ses droits et ses obligations résultant du CLUF, sans votre approbation, à (i) toute entité qui ferait l'acquisition de la totalité ou d'une partie substantielle de l'actif d'Hexagon ou de la division d'Hexagon qui fournit un produit ou un service faisant l'objet du présent CLUF; (ii) toute entité qui ferait l'acquisition de la totalité ou d'une partie substantielle de tous les produits ou de toutes les gammes de produits faisant l'objet du présent CLUF; ou bien (iii) à toute filiale, entité apparentée, ou successeur dans le cadre d'une fusion ou de l'acquisition d'Hexagon. Toute tentative, par vous, de cession, concession en sous-licence ou transfert de la licence ou du LOGICIEL non conforme aux termes du présent CLUF sera nulle et non avenue et entraînera la résiliation immédiate de la licence.

**11.7 Autres LOGICIELS Hexagon.** Si vous possédez ou utilisez d'autres LOGICIELS d'Hexagon, veuillez lire attentivement le présent CLUF et les autres termes et conditions, car ces derniers pourraient être différents.

**11.8 Relations entre les parties.** Les relations entre les Parties (Vous et Hexagon) seront des relations entre deux entrepreneurs indépendants ; par conséquent, ni vous ni vos représentants aurez/auront le droit d'assumer des engagements au nom et pour le compte d'Hexagon.

**11.9 Législation applicable- Jurisdiction compétente.** Le présent CLUF sera régi par et interprété à tous les effets selon les lois de l'Etat de l'Alabama et sera censé avoir été exécuté à Madison, Alabama, Etats Unis. Les Parties (Vous et Hexagon) reconnaissent que toute action en justice ou procédure résultant, directement ou indirectement, du présent CLUF relèvera de la compétence du Tribunal Itinérant (Circuit Court) du Comté de Madison, Alabama, Etats Unis, ou du Tribunal de Première Instance (States District Court) du District Nord de l'Alabama, Division Nord-est. Les Parties se soumettent d'ores et déjà à la juridiction des dits tribunaux pour tout litige éventuel. Les dispositions en matière de conflit des lois de quelque juridiction que ce soit ainsi que la Convention des Nations Unies sur la Vente Internationale de Marchandises ne s'appliquent pas au présent CLUF.

**11.10 RENONCIATION AU PROCES AVEC JURY. LES PARTIES (HEXAGON ET VOUS) RENONCENT, DANS LES PLUS AMPLES LIMITES PERMISEES PAR LA LOI, A TOUT DROIT QU'ELLES POURRAIENT AVOIR DE DEMANDER UN PROCES AVEC JURY DANS LE CADRE DE TOUTE ACTION EN JUSTICE RESULTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, DE OU SE RAPPORANT AU PRESENT CLUF. LES PARTIES (I) CERTIFIENT QU'AUCUN REPRESENTANT, AGENT OU MANDATAIRE D'UNE AUTRE PARTIE A DECLARE, EXPRESSEMENT OU DE TOUTE AUTRE MANIERE, QUE LADITE AUTRE PARTIE NE CHERCHERAIT PAS A FAIRE APPLIQUER EN CAS DE LITIGE LA RENONCIATION CI-DESSUS; ET (II) RECONNAISSENT AVOIR DECIDE DE SIGNER LE PRESENT CLUF ENTRE AUTRES SUITE AUX RENONCIATIONS ET AUX CERTIFICATIONS MUTUELLES CONTENUES DANS LA PRESENTE CLAUSE DE RENONCIATION.**

**11.11 Mesures d'injonction; Recours cumulatifs.** Vous reconnaissez que toute violation du présent CLUF commise par vous pourrait causer un préjudice irréparable à Hexagon pour lequel la réparation pécuniaire pourrait être difficile à estimer ou pourrait constituer une réparation insuffisante. Vous reconnaissez qu'Hexagon aura le droit, en plus des autres droits de recours dont elle pourrait bénéficier, de demander et obtenir une mesure d'injonction pour chacune des violations du présent CLUF commise par vous, et vous renoncez expressément à contester le droit d'Hexagon et de demander un tel recours. Les droits et les recours établis par le présent Contrat sont cumulatifs et non exclusifs et pourront être exercés séparément, successivement ou de manière concomitante.

**11.12 Frais et honoraires d'avocat.** En cas de litige résultant de/relatif au présent CLUF, la partie gagnante aura droit au remboursement des frais et honoraires d'avocat - dans des limites raisonnables - engagés dans le cadre des dites procédures, y compris pour le procès et tout degré d'instance.

**11.13 Langue du contrat.** La langue du présent CLUF est l'anglais. Toute traduction du présent CLUF dans une autre langue a une fonction purement utilitaire.

**11.14 UTILISATION HORS DES ETATS-UNIS.** Si vous résidez hors des Etats Unis, les dispositions suivantes s'appliquent: (i) Les parties en présence confirment leur volonté que cette convention de même que tous les documents y compris tout avis qui s'y rattachent, soient rédigés en langue anglaise (Translation: "The parties confirm that this agreement and all related documentation is and will be in the English language."); et (ii) Vous êtes tenu de vous conformer à toutes les dispositions légales en vigueur dans votre juridiction qui seraient susceptibles d'avoir un impact sur votre droit d'importation, exportation ou utilisation du LOGICIEL, et vous déclarez vous être conformé à toutes les lois et normes ou procédures de dépôt requises par la législation applicable afin de rendre le présent Contrat entièrement efficace du point de vue juridique.

**11.15 Maintien en vigueur.** Les dispositions du présent CLUF qui nécessitent ou prévoient une exécution après la date d'expiration ou de résiliation du présent CLUF resteront en vigueur nonobstant ladite expiration ou résiliation.

**CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL HEXAGON  
ADDENDA POUR CERTAINS PRODUITS**

Le présent Addenda vous est applicable au cas où le « LOGICIEL » a également recours aux produits spécifiés ci-dessous. S'il est applicable, le présent Addenda (« Addenda ») stipule les conditions d'utilisation de la Licence portant sur le LOGICIEL qui viendront s'ajouter à celles du CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« CLUF ») fourni au Titulaire de la licence à la date d'achat. Le présent Addenda vous sera applicable uniquement si vous utilisez tout produit spécifié ci-dessous par ou au travers d'Hexagon. Dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec le présent Addenda, toutes les conditions du CLUF s'appliqueront à l'utilisation du LOGICIEL. En cas de conflit entre les conditions du CLUF et celles du présent Addenda, ce dernier primera sur le CLUF. On trouvera le CLUF à l'adresse suivante : <https://www.hexagongeospatial.com/legal/legal-contents>

**1.0. Geospatial Desktop Program.** La présente section s'applique uniquement si le « LOGICIEL » est une offre groupée d'applications connue sous le nom de « Geospatial Desktop Program ».

**1.1. Définitions.**

- 1.1.1. « Date d'entrée en vigueur »** signifie la date de livraison de Clé(s) de licence au Titulaire de la licence ou toute date ultérieure spécifiée dans le Devis.
- 1.1.2. « Produits existants »** - tous logiciels d'Intergraph détenus par le Client avant la signature du présent Contrat qui font double emploi d'un ou de plusieurs composants du Geospatial Desktop faisant l'objet du présent Addenda.
- 1.1.3. « Clé de licence »** signifie la clé exclusive fournie au Titulaire de la licence par Hexagon pour l'utilisation en fonctionnement du LOGICIEL
- 1.1.4. « Titulaire de la licence »** signifie un particulier ou une entité juridique autorisés par Hexagon à utiliser le LOGICIEL conformément aux modalités du CLUF et du présent Addenda.
- 1.1.5. « Devis »** signifie une offre de prix pour la Licence de logiciel offert sous licence soumise au Titulaire de la licence par Hexagon ou par un partenaire assermenté d'Hexagon, ainsi que les services de maintenance et de support technique tel que décrit dans le présent Contrat.

**1.2. Octroi de licence.** Sous réserve que vous respectiez toute condition du CLUF et du présent Addenda, Hexagon vous concède par les présentes une licence limitée et non exclusive pour installer et utiliser le LOGICIEL, en code objet uniquement, strictement à des fins internes et strictement conformément au présent CLUF et au présent Addenda. La licence n'est transférable que dans les conditions expressément stipulées dans le CLUF. Vous assumez pleine responsabilité pour avoir sélectionné le LOGICIEL aux fins des résultats escomptés et pour l'installation, l'utilisation et les résultats dérivés du LOGICIEL.

**1.2.1.** Type et mode de licence : le LOGICIEL offert sous licence conformément au présent Addenda sera utilisé en mode concomitant (CC) conformément à la Section 2.2.1(a) du CLUF.

**1.3. Durée.** Le présent Addenda et les droits octroyés au Titulaire de la licence conformément au présent Addenda et au CLUF prendra effet à la Date d'entrée en vigueur et restera valable pour une durée de douze (12) mois. Le présent Contrat peut être renouvelé conformément à la Section 2.1 ci-dessous. De nouvelles Clés de licence et/ou supports d'installation seront remis tous les ans sur renouvellement du présent Contrat.

Environ trente (30) jours avant l'échéance de la durée de la licence, Hexagon peut soumettre un Devis de renouvellement au Titulaire de la licence pour renouveler la (les) licence(s) pour la durée de suscription suivante aux prix indiqués dans le Devis de renouvellement. Si la licence n'est pas renouvelée à l'échéance de la durée, le Titulaire de la licence reconnaît que tous droits et octrois de licence accordés par le présent CLUF et le présent Addenda prendront fin à l'expiration de la durée décrite à la Section 1.3 ci-dessus.

**1.4. Produits du client existants.** *Aucun produit Hexagon existant détenu par le Client n'est concerné par le présent Contrat.*

**1.4.1.** Tous Produits existants doivent faire l'objet d'un accord de maintenance Hexagon distinct. Le Client peut décider de ne pas renouveler la maintenance pour les Produits existants uniquement à l'expiration de la durée de tout accord de maintenance applicable aux Produits existants. La résiliation de maintenance anticipée n'est pas permise pour les Produits existants aux termes du présent Addenda.

**2.0. Geospatial SDK.** La présente section s'applique uniquement si le « LOGICIEL » est le Geospatial Portal SDK.

**2.1. Limitations de licence pour les produits Sencha.** Vous ne saurez distribuer les produits Sencha sous forme autonome. Vous ne saurez accorder des droits de licence ni fournir des services de consulting, de formation ou autres prestations avec la fonctionnalité autonome des produits Sencha. Vous ne saurez autoriser des tiers à développer ou utiliser les produits Sencha de manière autonome. Des copies des produits Sencha sont fournies sous licence et ne sont pas vendues. Vous ne saurez (a) modifier les produits Sencha ni permettre ou encourager aucun tiers à le faire, (b) louer, donner à bail ou vendre ni autrement accorder un accès temporaire aux produits Sencha à aucun tiers, (c) utiliser en aucune façon les produits Sencha pour faciliter ou participer au développement, marketing ou vente d'un produit potentiellement en concurrence avec les produits Sencha, (d) modifier, retirer ou masquer aucun copyright ou autre déclaration ou avis de propriété intellectuelle contenus dans les produits Sencha, (e) distribuer les produits Sencha autrement que dans les conditions énoncées dans les

- présentes, (f) autoriser, aider ni permettre à aucune autre personne à faire ce qui précède. Vous convenez de ne pas désosser, décompiler, désassembler ni autrement tenter de découvrir le code source des produits Sencha. Vous ne pouvez faire qu'une seule copie des produits Sencha à des fins de sauvegarde uniquement.
- 2.2. Restrictions d'utilisation.** Vous ne pouvez utiliser le Geospatial Portal SDK et les produits Sencha que conjointement au Geospatial Portal. Pour éviter tout doute, « vous » tel qu'employé dans le présent Addenda signifie un individu. Une seule personne est autorisée à utiliser le Geospatial Portal SDK par licence. Vous êtes le seul utilisateur autorisé de la présente copie fournie sous licence du Geospatial Portal SDK et vous ne saurez autoriser aucune autre personne que vous-même à utiliser le Geospatial Portal SDK.
- 3.0. Remote Content Management.** La présente section s'applique uniquement si le « LOGICIEL » est Remote Content Management et a recours à la DotNetZip Library.
- 3.1. « Contributeur »** signifie toute personne qui distribue sa contribution aux termes de la présente licence.
- 3.2.** Si vous engagez une action contre tout contributeur portant sur des brevets que vous prétendez être enfreints par le logiciel, votre licence de brevet provenant de ce contributeur au logiciel prendra fin automatiquement.
- 4.0. IMAGINE GeoPDF PUBLISHER.** Cette section s'applique uniquement si le « LOGICIEL » est le produit IMAGINE GeoPDF PUBLISHER.
- 4.1.** Exclusion de garantie. Nonobstant toute stipulation contraire des présentes, aucune garantie n'est accordée en ce qui concerne la performance d'IMAGINE GeoPDF PUBLISHER. Pour plus de précision, IMAGINE GeoPDF PUBLISHER est fourni « tel quel ».
- 4.2.** Limitation de responsabilité. Ni Hexagon, ni ses concédants ou fournisseurs ne sauront être tenus responsables en cas de revendications en rapport direct ou indirect avec IMAGINE GeoPDF PUBLISHER, quelle qu'en soit la forme, découlant de votre utilisation d'IMAGINE GeoPDF PUBLISHER.
- 4.3.** Acceptation. IMAGINE GeoPDF PUBLISHER sera considéré comme étant accepté suivant son installation.
- 4.4.** Restrictions d'utilisation. Vous ne pouvez utiliser le GeoPDF PUBLISHER qu'à des fins commerciales internes et vous ne pouvez pas utiliser IMAGINE GeoPDF PUBLISHER pour produire des fichiers autres que des fichiers GeoPDF.
- 5.0. Technologie Euclidean.** Cette section s'applique uniquement si le LOGICIEL est APOLLO, ERDAS IMAGINE, Geospatial Portal ou GeoMedia WebMap. La technologie Euclidean est incorporée au produit final de ces LOGICIELS et Euclidean conserve les droits de propriété intellectuelle de cette technologie tierce. En installant et en utilisant ces LOGICIELS, vous convenez de ne modifier, désosser, désassembler ou décompiler aucun logiciel Euclidean, de ne pas retirer, masquer ou altérer aucun avis de brevet, de marque de commerce, de copyright ou d'appellation commerciale.
- 6.0. mTransformer.** mTransformer de myVR Software AS est fourni avec les produits Hexagon Geospatial Provider Suite et Platform Suite. mTransformer peut être installé sur toute machine et utilisé au sein d'une organisation qui détient une licence valide portant sur tout produit de la Provider Suite ou de la Platform Suite.
- 7.0** CONDITIONS COMPLEMENTAIRES APPLICABLES A CERTAINS LOGICIELS.
- 7.1 Logiciel GeoMedia Viewer – Conditions complémentaires.** La licence spécifiquement accordée pour GeoMedia Viewer autorise à stocker des copies du logiciel sur disque dur et de les charger en vue de leur exécution sur plusieurs postes de travail. Le logiciel GeoMedia Viewer peut être librement copié, transféré et chargé à l'intérieur ou à l'extérieur de votre société.
- 7.2 Logiciel Beta - Conditions complémentaires.** Si le LOGICIEL que vous avez reçu avec le présent CLUF est une version préalable à la commercialisation ou un logiciel beta ("Logiciel Beta"), les clauses complémentaires suivantes s'appliquent. Au cas où l'une des dispositions du présent Contrat serait contradictoire par rapport à d'autres termes et conditions du présent CLUF, le présent paragraphe annule et remplace tous les autres termes et conditions concernant le Logiciel Beta, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour résoudre le conflit. Vous devez garder confidentielles toutes les conditions relatives au Logiciel Beta et à votre évaluation des dites informations ainsi que du Logiciel Beta (ci-après désignées collectivement les "Informations relatives au Logiciel Beta") et vous devez les protéger avec le même soin dont vous feriez preuve dans la protection de vos propres informations confidentielles, et, dans tous les cas, avec un degré de protection suffisant; vous devez vous abstenir de divulguer, sans l'autorisation écrite préalable d'Hexagon, lesdites Informations relatives au Logiciel Beta à quelque personne physique ou entité juridique que ce soit, pour quelque motif et à quelque moment que ce soit; *étant entendu, toutefois*, que vous pourrez révéler lesdites Informations à ceux de vos représentants qui sont tenus de les connaître en vue de leur participation à l'évaluation et à l'essai prévus du Logiciel Beta ("le Test Beta"), à condition que lesdits représentants aient été informés des termes du présent CLUF préalablement à la communication des Informations. Vous devez vous abstenir d'utiliser les Informations relatives au Logiciel Beta dans tout autre but que le Test Beta. Vous vous engagez à vous abstenir de toute autre utilisation des Informations relatives au Logiciel Beta ou d'intégrer lesdites Informations dans vos travaux ou vos produits. Vous reconnaissez que le Beta Software est une version beta non commercialisable, qui n'est pas un produit définitif d'Hexagon et qui pourrait contenir des bogues, des erreurs et d'autres défauts pouvant causer des pannes du système ou autres et des pertes de données. LE LOGICIEL BETA VOUS EST FOURNI EN L'ETAT "ET HEXAGON DECLINE TOUTE GARANTIE OU RESPONSABILITE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT VIS-A-VIS DE VOUS A CE SUJET. **Vous pourrez utiliser le Logiciel beta uniquement à des fins d'évaluation et d'essai et non pas à des fins de production.** Vous reconnaissez qu'Hexagon ne vous a pas promis ou garanti que le Logiciel Beta serait en tout ou en partie annoncé ou mis à la disposition de qui que ce soit par la suite, Hexagon n'ayant aucune obligation explicite ou implicite à votre égard d'annoncer ou présenter le Logiciel Beta, et Hexagon se réservant le droit de ne pas lancer un produit similaire ou compatible à/avec le Logiciel Beta. Par

conséquent, vous reconnaissez que toute recherche ou développement que vous réaliseriez concernant le Logiciel Beta ou tout produit associé à celui-ci se fera exclusivement à vos risques et périls. Pendant la durée du présent CLUF, si Hexagon le demande, vous transmettez à Hexagon vos retours concernant le Test Beta ainsi que les rapports d'erreurs ou de bogues. Vous vous engagez à retourner ou à détruire de façon permanente- dès réception d'une nouvelle version non commercialisable du Logiciel Beta ou d'une version commerciale, disponible au public, du LOGICIEL - toutes les précédentes versions du Logiciel Beta reçues d'Hexagon. Vous vous engagez à retourner ou détruire de façon permanente dans un délai de trente (30) jours à compter du test Beta toutes les versions non commercialisables, si la date susmentionnée est antérieure à la date du premier envoi par Hexagon du logiciel commercial disponible au public

**7.3 Logiciel d'évaluation – Conditions complémentaires.** Si le LOGICIEL que vous avez reçu avec le présent CLUF vous a été spécifiquement fourni à des fins d'évaluation ("Logiciel d'évaluation"), les dispositions ci-dessous s'appliquent aussi longtemps que vous n'aurez pas acheté une licence pour la version commerciale complète du LOGICIEL. Au cas où l'une des dispositions du présent Contrat serait contradictoire par rapport à d'autres termes et conditions du présent CLUF, le présent paragraphe annule et remplace tous les autres termes et conditions concernant le Logiciel d'Evaluation, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour résoudre le conflit. **Vous pourrez utiliser le Logiciel d'Evaluation uniquement à des fins d'Evaluation et d'Essai à l'exclusion de tout usage en production.** Vous reconnaissez que le Logiciel d'Evaluation contient des fonctions limitées et/ou pourrait fonctionner seulement pendant une période déterminée. Hexagon vous accorde une licence pour le Logiciel d'Evaluation en "l'état", et uniquement pour vous permettre d'évaluer le produit et de prendre une décision concernant son achat. Si le Logiciel d'Evaluation est une version temporisée, le programme mettra fin à son utilisation après un certain nombre de jours à compter de son installation (la "Date d'expiration de l'évaluation"). A ladite Date d'Expiration de l'Evaluation, la licence relative au Logiciel d'Evaluation ne sera plus active et vous ne pourrez plus utiliser le LOGICIEL, si vous n'achetez pas une version commerciale complète du LOGICIEL. Vous reconnaissez que le Logiciel d'Evaluation cessera de fonctionner à la Date d'Expiration de l'Evaluation et que, par conséquent, l'accès aux fichiers ou aux produits créés avec ledit Logiciel d'Evaluation ou à tout produit associé à celui-ci se fera exclusivement à vos risques et périls.

**7.4 LOGICIEL Educatif – Conditions complémentaires.** Si le logiciel que vous avez reçu avec le présent CLUF est un LOGICIEL Educatif (à savoir lorsqu'un prix spécial pour les structures pédagogiques a été payé pour le LOGICIEL ou lorsque le LOGICIEL a été reçu en vertu de votre participation à un programme conçu par Hexagon par des institutions pédagogiques ou de recherche, ou en vertu d'une bourse accordée par Hexagon), vous ne pourrez pas utiliser le LOGICIEL si vous n'êtes pas reconnu dans votre juridiction en tant qu'Utilisateur Final Pédagogique. **Vous pourrez utiliser le LOGICIEL Educatif uniquement à des fins pédagogiques et de recherche.** Toute utilisation commerciale ou en production du LOGICIEL EDUCATIF est expressément interdite. Des termes et conditions complémentaires ainsi que la définition d'Utilisateur Final Pédagogique figurent dans les Directives en matière Pédagogique d'Hexagon disponibles, à la demande, auprès d'Hexagon.

**7.5 Logiciel ImageStation et Geospatial SDI – Conditions supplémentaires.** Certains LOGICIELS des familles de produits ImageStation et Geospatial SDI contiennent une ou plusieurs bibliothèques de liaisons dynamiques (dynamic link libraries - DLL) construites au moins partiellement à partir d'un code open source assujéti à la Licence dite Code Project Open License (CPOL) 1.02 pouvant être consultée à l'adresse <http://www.codeproject.com/info/cpol10.aspx>. Par l'installation et l'utilisation de ces LOGICIELS, vous convenez que les conditions de la licence CPOL sont applicables aux parties de ces DLL construits avec un code open source relevant de la licence CPOL.

**7.6 ECWP WebAssembly Decoder - Conditions supplémentaires.** Le produit logiciel du décodeur WebAssembly du protocole de compression d'ondelettes amélioré («ECWP WebAssembly Decoder») est conçu pour ajouter la prise en charge de la couche ECWP aux applications de cartographie Web basées sur un navigateur. Vous pouvez distribuer autant de copies de ECWP WebAssembly Decoder afin de décoder les flux ECWP à partir du logiciel serveur Hexagon ECWP, à condition que vous incluiez ce CLUF avec les copies distribuées. Vous ne pouvez pas, et n'autorisez personne d'autre, à décompiler, désassembler ou procéder à une ingénierie inverse du PRODUIT LOGICIEL en dehors de l'API JavaScript publique. La prise en charge de l'intégration du PRODUIT LOGICIEL incombe au propriétaire du serveur Hexagon ECWP.

**HEXAGON END-USER LICENSE AGREEMENT  
ADDENDUM FOR ORACLE CONTENT**

This Addendum (“Addendum”) is applicable to you in the event that you have obtained software products (“SOFTWARE PRODUCTS”) from Hexagon that deliver content licensed from Oracle Corporation (“Oracle Content”). If applicable, this Addendum sets forth the terms of your use of the SOFTWARE PRODUCT in addition to the terms of the END-USER LICENSE AGREEMENT (“EULA”) provided to you at the time of purchase. This Addendum shall only apply to you if you use any of the SOFTWARE PRODUCTS identified above by or through Hexagon. To the extent not inconsistent with this Addendum, all terms of the EULA shall apply to the use of the SOFTWARE PRODUCTS. In the event of a conflict of terms between the EULA, any other EULA Addendum, and this Addendum, this Addendum shall take precedence over the EULA and any other EULA Addendum regarding the subject hereof. The EULA may be found at: <https://www.hexagongeospatial.com/legal/legal-contents>.

This Addendum has two sections. SECTION A addresses the licensing for the following Oracle components delivered with all of the SOFTWARE PRODUCTS identified above: Client, Instant Client, and ODP.NET Driver (“Oracle Components”). SECTION B addresses the licensing of certain Java SE Platform Products, including Java Platform Standard Edition Development Kit (JDK).

**SECTION A**

Hexagon provides the Oracle Components subject to a restricted license and licenses them to you strictly for your internal use with the SOFTWARE PRODUCTS listed above, and strictly in accordance with this Addendum. The EULA shall govern your use of the SOFTWARE PRODUCTS. This Addendum Section A addresses additional license rights and restrictions specific to the Oracle Components delivered as part of the SOFTWARE PRODUCTS.

The following additional terms and conditions shall apply to the Oracle Components licensed hereunder:

1. Use of the Oracle Components is limited to the legal entity that executes or otherwise accepts this Addendum in accordance with the terms and conditions governing acceptance set forth in the EULA.
2. Use of the Oracle Components is restricted to running the SOFTWARE PRODUCTS for your business operations.
3. You are prohibited from assigning, giving, or transferring the Oracle Components or any interest in them to another individual or entity (in the event you grant a security interest in the Oracle Components, the secured party has no right to use or transfer the Oracle Components).
4. You are prohibited from (a) the removal or modification of any Oracle Components’ markings or any notice of Oracle’s or its licensors’ proprietary rights; (b) making the Oracle Components available in any manner to any third party for use in the third party’s business operations; and (c) title of the Oracle Components passing to you or any other party.
5. You are prohibited from reverse engineering (unless required by law for interoperability), disassembly or decompilation of the Oracle Components and from duplication of the Oracle Components except for a sufficient number of copies of each Oracle Component for your licensed use and one copy of each Oracle Component’s media.
6. Hexagon disclaims, to the extent permitted by applicable law, Oracle’s liability for any damages, whether direct, indirect, incidental, special, punitive, or consequential, arising from the use of the Oracle Components.
7. Upon termination of the EULA and this Addendum, you are required to discontinue use and to destroy or return to Hexagon all copies of the Oracle Components and documentation.
8. You are prohibited from publication of any results of benchmark tests run on the Oracle Components.
9. You are required to comply fully with all relevant export laws and regulations of the United States and other applicable export and import laws to assure that neither the Oracle Components, nor any direct product thereof, are exported, directly or indirectly, in violation of applicable laws.
10. Oracle shall not be required to perform any obligation or incur any liability under this Addendum.
11. Hexagon shall be permitted to audit your use of the Oracle Components, and Hexagon shall be permitted to assign to Oracle Hexagon’s right to audit your use of the Oracle Components .

12. Oracle shall be a third party beneficiary of this Addendum.
13. The Uniform Computer Information Transactions Act shall not apply to this Addendum.
14. THE ORACLE COMPONENTS ARE PROVIDED "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND. HEXAGON AND ORACLE FURTHER DISCLAIM ALL WARRANTIES, EXPRESS AND IMPLIED, INCLUDING WITHOUT LIMITATION, ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR NONINFRINGEMENT. IN NO EVENT SHALL HEXAGON OR ORACLE BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, PUNITIVE OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, OR DAMAGES FOR LOSS OF PROFITS, REVENUE, DATA OR DATA USE, INCURRED BY YOU OR ANY THIRD PARTY, WHETHER IN AN ACTION IN CONTRACT OR TORT, EVEN IF HEAXGON OR ORACLE HAVE BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. HEXAGON AND ORACLE'S ENTIRE LIABILITY FOR DAMAGES HEREUNDER SHALL IN NO EVENT EXCEED ONE THOUSAND DOLLARS (U.S. \$1,000).
15. Oracle's technical support organization will not provide technical support, phone support, or updates to you for the Oracle Components.
16. You may terminate this Addendum by destroying all copies of the Oracle Components. Hexagon has the right to terminate your right to use the Oracle Components if you fail to comply with any of the terms of this Addendum, in which case you shall destroy all copies of the Oracle Components.
17. The relationship between us is that of licensee/licensor. Neither party will represent that it has any authority to assume or create any obligation, express or implied, on behalf of the other party, nor to represent the other party as agent, employee, franchisee, or in any other capacity. Nothing in this Addendum shall be construed to limit either party's right to independently develop or distribute software that is functionally similar to the other party's products, so long as proprietary information of the other party is not included in such software.
18. "Open Source" software is software available without charge for use, modification and distribution is often licensed under terms that require the user to make the user's modifications to the Open Source software or any software that the user 'combines' with the Open Source software freely available in source code form. If you use Open Source software in conjunction with the Oracle Components, you must ensure that your use does not: (i) create, or purport to create, obligations of Hexagon or Oracle with respect to the Oracle Components; or (ii) grant, or purport to grant, to any third party any rights to or immunities under Oracle's intellectual property or proprietary rights in the Oracle Components. For example, you may not develop a software program using an Oracle Component and an Open Source program where such use results in a program file(s) that contains code from both the Oracle Component and the Open Source program (including without limitation libraries) if the Open Source program is licensed under a license that requires any "modifications" be made freely available. You also may not combine the Oracle Components with programs licensed under the GNU General Public License ("GPL") in any manner that could cause, or could be interpreted or asserted to cause, the Oracle Components or any modifications thereto to become subject to the terms of the GPL.

## **SECTION B**

Hexagon provides the Java SE Platform Products, including Java Platform Standard Edition Development Kit (JDK), subject to only the following Oracle Binary Code License Agreement.

### **Oracle Binary Code License Agreement for the Java SE Platform Products and JavaFX**

ORACLE AMERICA, INC. ("ORACLE"), FOR AND ON BEHALF OF ITSELF AND ITS SUBSIDIARIES AND AFFILIATES UNDER COMMON CONTROL, IS WILLING TO LICENSE THE SOFTWARE TO YOU ONLY UPON THE CONDITION THAT YOU ACCEPT ALL OF THE TERMS CONTAINED IN THIS BINARY CODE LICENSE AGREEMENT AND SUPPLEMENTAL LICENSE TERMS (COLLECTIVELY "AGREEMENT"). PLEASE READ THE AGREEMENT CAREFULLY. BY SELECTING THE "ACCEPT LICENSE AGREEMENT" (OR THE EQUIVALENT) BUTTON AND/OR BY USING THE SOFTWARE YOU ACKNOWLEDGE THAT YOU HAVE READ THE TERMS AND

AGREE TO THEM. IF YOU ARE AGREEING TO THESE TERMS ON BEHALF OF A COMPANY OR OTHER LEGAL ENTITY, YOU REPRESENT THAT YOU HAVE THE LEGAL AUTHORITY TO BIND THE LEGAL ENTITY TO THESE TERMS. IF YOU DO NOT HAVE SUCH AUTHORITY, OR IF YOU DO NOT WISH TO BE BOUND BY THE TERMS, THEN SELECT THE "DECLINE LICENSE AGREEMENT" (OR THE EQUIVALENT) BUTTON AND YOU MUST NOT USE THE SOFTWARE ON THIS SITE OR ANY OTHER MEDIA ON WHICH THE SOFTWARE IS CONTAINED.

1. DEFINITIONS. "Software" means the software identified above in binary form that you selected for download, install or use (in the version You selected for download, install or use) from Oracle or its authorized licensees, any other machine readable materials (including, but not limited to, libraries, source files, header files, and data files), any updates or error corrections provided by Oracle, and any user manuals, programming guides and other documentation provided to you by Oracle under this Agreement. "General Purpose Desktop Computers and Servers" means computers, including desktop and laptop computers, or servers, used for general computing functions under end user control (such as but not specifically limited to email, general purpose Internet browsing, and office suite productivity tools). The use of Software in systems and solutions that provide dedicated functionality (other than as mentioned above) or designed for use in embedded or function-specific software applications, for example but not limited to: Software embedded in or bundled with industrial control systems, wireless mobile telephones, wireless handheld devices, kiosks, TV/STB, Blu-ray Disc devices, telematics and network control switching equipment, printers and storage management systems, and other related systems are excluded from this definition and not licensed under this Agreement. "Programs" means (a) Java technology applets and applications intended to run on the Java Platform, Standard Edition platform on Java-enabled General Purpose Desktop Computers and Servers; and (b) JavaFX technology applications intended to run on the JavaFX Runtime on JavaFX-enabled General Purpose Desktop Computers and Servers. "Commercial Features" means those features identified in Table 1-1 (Commercial Features In Java SE Product Editions) of the Java SE documentation accessible at

<http://www.oracle.com/technetwork/java/javase/documentation/index.html>. "README File" means the README file for the Software accessible at

<http://www.oracle.com/technetwork/java/javase/documentation/index.html>.

2. LICENSE TO USE. Subject to the terms and conditions of this Agreement including, but not limited to, the Java Technology Restrictions of the Supplemental License Terms, Oracle grants you a non-exclusive, non-transferable, limited license without license fees to reproduce and use internally the Software complete and unmodified for the sole purpose of running Programs. THE LICENSE SET FORTH IN THIS SECTION 2 DOES NOT EXTEND TO THE COMMERCIAL FEATURES. YOUR RIGHTS AND OBLIGATIONS RELATED TO THE COMMERCIAL FEATURES ARE AS SET FORTH IN THE SUPPLEMENTAL TERMS ALONG WITH ADDITIONAL LICENSES FOR DEVELOPERS AND PUBLISHERS.

3. RESTRICTIONS. Software is copyrighted. Title to Software and all associated intellectual property rights is retained by Oracle and/or its licensors. Unless enforcement is prohibited by applicable law, you may not modify, decompile, or reverse engineer Software. You acknowledge that the Software is developed for general use in a variety of information management applications; it is not developed or intended for use in any inherently dangerous applications, including applications that may create a risk of personal injury. If you use the Software in dangerous applications, then you shall be responsible to take all appropriate fail-safe, backup, redundancy, and other measures to ensure its safe use. Oracle disclaims any express or implied warranty of fitness for such uses. No right, title or interest in or to any trademark, service mark, logo or trade name of Oracle or its licensors is granted under this Agreement. Additional restrictions for developers and/or publishers licenses are set forth in the Supplemental License Terms.

4. DISCLAIMER OF WARRANTY. THE SOFTWARE IS PROVIDED "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND. ORACLE FURTHER DISCLAIMS ALL WARRANTIES, EXPRESS AND IMPLIED, INCLUDING WITHOUT LIMITATION, ANY IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR NONINFRINGEMENT.

5. LIMITATION OF LIABILITY. IN NO EVENT SHALL ORACLE BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, PUNITIVE OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, OR DAMAGES FOR LOSS OF PROFITS, REVENUE, DATA OR DATA USE, INCURRED BY YOU OR ANY THIRD PARTY,

WHETHER IN AN ACTION IN CONTRACT OR TORT, EVEN IF ORACLE HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. ORACLE'S ENTIRE LIABILITY FOR DAMAGES HEREUNDER SHALL IN NO EVENT EXCEED ONE THOUSAND DOLLARS (U.S. \$1,000).

6. **TERMINATION.** This Agreement is effective until terminated. You may terminate this Agreement at any time by destroying all copies of Software. This Agreement will terminate immediately without notice from Oracle if you fail to comply with any provision of this Agreement. Either party may terminate this Agreement immediately should any Software become, or in either party's opinion be likely to become, the subject of a claim of infringement of any intellectual property right. Upon termination, you must destroy all copies of Software.

7. **EXPORT REGULATIONS.** You agree that U.S. export control laws and other applicable export and import laws govern your use of the Software, including technical data; additional information can be found on Oracle's Global Trade Compliance web site (<http://www.oracle.com/us/products/export>). You agree that neither the Software nor any direct product thereof will be exported, directly, or indirectly, in violation of these laws, or will be used for any purpose prohibited by these laws including, without limitation, nuclear, chemical, or biological weapons proliferation.

8. **TRADEMARKS AND LOGOS.** You acknowledge and agree as between you and Oracle that Oracle owns the ORACLE and JAVA trademarks and all ORACLE- and JAVA-related trademarks, service marks, logos and other brand designations ("Oracle Marks"), and you agree to comply with the Third Party Usage Guidelines for Oracle Trademarks currently located at <http://www.oracle.com/us/legal/third-party-trademarks/index.html>. Any use you make of the Oracle Marks inures to Oracle's benefit.

9. **U.S. GOVERNMENT LICENSE RIGHTS.** If Software is being acquired by or on behalf of the U.S. Government or by a U.S. Government prime contractor or subcontractor (at any tier), then the Government's rights in Software and accompanying documentation shall be only those set forth in this Agreement.

10. **GOVERNING LAW.** This agreement is governed by the substantive and procedural laws of California. You and Oracle agree to submit to the exclusive jurisdiction of, and venue in, the courts of San Francisco, or Santa Clara counties in California in any dispute arising out of or relating to this agreement.

11. **SEVERABILITY.** If any provision of this Agreement is held to be unenforceable, this Agreement will remain in effect with the provision omitted, unless omission would frustrate the intent of the parties, in which case this Agreement will immediately terminate.

12. **INTEGRATION.** This Agreement is the entire agreement between you and Oracle relating to its subject matter. It supersedes all prior or contemporaneous oral or written communications, proposals, representations and warranties and prevails over any conflicting or additional terms of any quote, order, acknowledgment, or other communication between the parties relating to its subject matter during the term of this Agreement. No modification of this Agreement will be binding, unless in writing and signed by an authorized representative of each party.

## **SUPPLEMENTAL LICENSE TERMS**

These Supplemental License Terms add to or modify the terms of the Binary Code License Agreement. Capitalized terms not defined in these Supplemental Terms shall have the same meanings ascribed to them in the Binary Code License Agreement. These Supplemental Terms shall supersede any inconsistent or conflicting terms in the Binary Code License Agreement, or in any license contained within the Software.

A. **COMMERCIAL FEATURES.** You may not use the Commercial Features for running Programs, Java applets or applications in your internal business operations or for any commercial or production purpose, or for any purpose other than as set forth in Sections B, C, D and E of these Supplemental Terms. If You want to use the Commercial Features for any purpose other than as permitted in this Agreement, You must obtain a separate license from Oracle.

B. **SOFTWARE INTERNAL USE FOR DEVELOPMENT LICENSE GRANT.** Subject to the terms and conditions of this Agreement and restrictions and exceptions set forth in the README File incorporated herein by reference, including, but not limited to the Java Technology Restrictions of these Supplemental Terms, Oracle grants you a non-exclusive, non-transferable, limited license

without fees to reproduce internally and use internally the Software complete and unmodified for the purpose of designing, developing, and testing your Programs.

C. LICENSE TO DISTRIBUTE SOFTWARE. Subject to the terms and conditions of this Agreement and restrictions and exceptions set forth in the README File, including, but not limited to the Java Technology Restrictions and Limitations on Redistribution of these Supplemental Terms, Oracle grants you a non-exclusive, non-transferable, limited license without fees to reproduce and distribute the Software, provided that (i) you distribute the Software complete and unmodified and only bundled as part of, and for the sole purpose of running, your Programs, (ii) the Programs add significant and primary functionality to the Software, (iii) you do not distribute additional software intended to replace any component(s) of the Software, (iv) you do not remove or alter any proprietary legends or notices contained in the Software, (v) you only distribute the Software subject to a license agreement that: (a) is a complete, unmodified reproduction of this Agreement; or (b) protects Oracle's interests consistent with the terms contained in this Agreement and that includes the notice set forth in Section H, and (vi) you agree to defend and indemnify Oracle and its licensors from and against any damages, costs, liabilities, settlement amounts and/or expenses (including attorneys' fees) incurred in connection with any claim, lawsuit or action by any third party that arises or results from the use or distribution of any and all Programs and/or Software. The license set forth in this Section C does not extend to the Software identified in Section G.

D. LICENSE TO DISTRIBUTE REDISTRIBUTABLES. Subject to the terms and conditions of this Agreement and restrictions and exceptions set forth in the README File, including but not limited to the Java Technology Restrictions and Limitations on Redistribution of these Supplemental Terms, Oracle grants you a non-exclusive, non-transferable, limited license without fees to reproduce and distribute those files specifically identified as redistributable in the README File ("Redistributables") provided that: (i) you distribute the Redistributables complete and unmodified, and only bundled as part of Programs, (ii) the Programs add significant and primary functionality to the Redistributables, (iii) you do not distribute additional software intended to supersede any component(s) of the Redistributables (unless otherwise specified in the applicable README File), (iv) you do not remove or alter any proprietary legends or notices contained in or on the Redistributables, (v) you only distribute the Redistributables pursuant to a license agreement that: (a) is a complete, unmodified reproduction of this Agreement; or (b) protects Oracle's interests consistent with the terms contained in the Agreement and includes the notice set forth in Section H, (vi) you agree to defend and indemnify Oracle and its licensors from and against any damages, costs, liabilities, settlement amounts and/or expenses (including attorneys' fees) incurred in connection with any claim, lawsuit or action by any third party that arises or results from the use or distribution of any and all Programs and/or Software. The license set forth in this Section D does not extend to the Software identified in Section G.

E. DISTRIBUTION BY PUBLISHERS. This section pertains to your distribution of the Java™ SE Development Kit Software ("JDK") with your printed book or magazine (as those terms are commonly used in the industry) relating to Java technology ("Publication"). Subject to and conditioned upon your compliance with the restrictions and obligations contained in the Agreement, Oracle hereby grants to you a non-exclusive, nontransferable limited right to reproduce complete and unmodified copies of the JDK on electronic media (the "Media") for the sole purpose of inclusion and distribution with your Publication(s), subject to the following terms: (i) You may not distribute the JDK on a stand-alone basis; it must be distributed with your Publication(s); (ii) You are responsible for downloading the JDK from the applicable Oracle web site; (iii) You must refer to the JDK as Java™ SE Development Kit; (iv) The JDK must be reproduced in its entirety and without any modification whatsoever (including with respect to all proprietary notices) and distributed with your Publication subject to a license agreement that is a complete, unmodified reproduction of this Agreement; (v) The Media label shall include the following information: "Copyright [YEAR], Oracle America, Inc. All rights reserved. Use is subject to license terms. ORACLE and JAVA trademarks and all ORACLE- and JAVA-related trademarks, service marks, logos and other brand designations are trademarks or registered trademarks of Oracle in the U.S. and other countries." [YEAR] is the year of Oracle's release of the Software; the year information can typically be found in the Software's "About" box or screen. This information must be placed on the Media label in such a manner as to only apply to the JDK; (vi) You must clearly identify the JDK as Oracle's product on the Media holder or Media label, and you may not state or imply that Oracle is responsible for any third-party software contained on the Media; (vii)

You may not include any third party software on the Media which is intended to be a replacement or substitute for the JDK; (viii) You agree to defend and indemnify Oracle and its licensors from and against any damages, costs, liabilities, settlement amounts and/or expenses (including attorneys' fees) incurred in connection with any claim, lawsuit or action by any third party that arises or results from the use or distribution of the JDK and/or the Publication; ; and (ix) You shall provide Oracle with a written notice for each Publication; such notice shall include the following information: (1) title of Publication, (2) author(s), (3) date of Publication, and (4) ISBN or ISSN numbers. Such notice shall be sent to Oracle America, Inc., 500 Oracle Parkway, Redwood Shores, California 94065 U.S.A, Attention: General Counsel.

F. JAVA TECHNOLOGY RESTRICTIONS. You may not create, modify, or change the behavior of, or authorize your licensees to create, modify, or change the behavior of, classes, interfaces, or subpackages that are in any way identified as "java", "javax", "sun", "oracle" or similar convention as specified by Oracle in any naming convention designation.

G. LIMITATIONS ON REDISTRIBUTION. You may not redistribute or otherwise transfer patches, bug fixes or updates made available by Oracle through Oracle Premier Support, including those made available under Oracle's Java SE Support program.

H. COMMERCIAL FEATURES NOTICE. For purpose of complying with Supplemental Term Section C.(v)(b) and D.(v)(b), your license agreement shall include the following notice, where the notice is displayed in a manner that anyone using the Software will see the notice:

*Use of the Commercial Features for any commercial or production purpose requires a separate license from Oracle. "Commercial Features" means those features identified Table 1-1 (Commercial Features In Java SE Product Editions) of the Java SE documentation accessible at <http://www.oracle.com/technetwork/java/javase/documentation/index.html>*

I. SOURCE CODE. Software may contain source code that, unless expressly licensed for other purposes, is provided solely for reference purposes pursuant to the terms of this Agreement. Source code may not be redistributed unless expressly provided for in this Agreement.

J. THIRD PARTY CODE. Additional copyright notices and license terms applicable to portions of the Software are set forth in the THIRDPARTYLICENSEREADME file accessible at <http://www.oracle.com/technetwork/java/javase/documentation/index.html>. In addition to any terms and conditions of any third party opensource/freeware license identified in the THIRDPARTYLICENSEREADME file, the disclaimer of warranty and limitation of liability provisions in paragraphs 4 and 5 of the Binary Code License Agreement shall apply to all Software in this distribution.

K. TERMINATION FOR INFRINGEMENT. Either party may terminate this Agreement immediately should any Software become, or in either party's opinion be likely to become, the subject of a claim of infringement of any intellectual property right.

L. INSTALLATION AND AUTO-UPDATE. The Software's installation and auto-update processes transmit a limited amount of data to Oracle (or its service provider) about those specific processes to help Oracle understand and optimize them. Oracle does not associate the data with personally identifiable information. You can find more information about the data Oracle collects as a result of your Software download at <http://www.oracle.com/technetwork/java/javase/documentation/index.html>. For inquiries please contact: Oracle America, Inc., 500 Oracle Parkway, Redwood Shores, California 94065, USA.

Last updated 02 April 2013